



Faire supprimer des Snaps sensibles de son compte

Par Jonathan_b

Bonjour à tous,

Dans le cas de partage de données sensibles sur une conversation Snapchat, lorsque l'utilisateur en face nous bloque, nous n'avons plus accès à la conversation, or lui si. Comment faire pour faire supprimer mes snaps envoyés, comme me le permet la RGPD ?

Merci d'avance,
Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Quelle partie du RGPD vous permet selon vous de demander la suppression de messages que vous avez envoyés ?

Par Jonathan_b

Celle du droit à la suppression ?

Par Jonathan_b

N'existe-t-il pas le droit à la suppression de ses données à tout moment ?

Par kang74

Bonjour

C'est une messagerie et comme toute messagerie, celui qui reçoit un courrier écrit peut en faire ce qu'il veut .

Y a pas de loi RGPD qui s'oppose à celà .

Il n'y a pas de données collectées , il y a des messages envoyés à un tiers .

Pour le reste, l'application choisie permet justement d'envoyer des messages éphémères qui s'effacent après avoir été lu .

Donc votre problème n'est pas avec l'appli, mais avec le destinataire, si par exemple , il transmet des photos de vous .
=

Par Jonathan_b

Rien ne me permet de demander la suppression de ces données ? Il a gardé dans la conversation un de mes snaps, qui reste donc visible.

Par Isadore

Bonjour,

Si votre interlocuteur était un particulier agissant à titre privé, il n'est pas concerné par le "droit à la suppression des données". Il est libre de disposer de sa correspondance à sa guise.

Sinon le RGPD prévoit bien dans certains cas la possibilité de demander la suppression des données personnelles, mais ce n'est pas systématique. Par exemple il n'est pas possible d'exiger d'une banque qui vous a fait un prêt qu'elle supprime vos données personnelles. Dans certains cas la loi prévoit même une obligation de conservation des données collectées (facture avec le nom du client...).

L'application peut prévoir que vous ayez le droit de demander cette suppression, mais cela n'empêchera pas votre interlocuteur de faire des sauvegardes.

Par kang74

Enfin suivant ce que vous appelez données sensibles il y a lieu de rappeler que cette appli et d'autres ont des obligations légales .

Dans certains cas, nous devons nous conformer aux exigences légales pour stocker vos données ce qui nous empêche de supprimer vos informations. Par exemple, si nous recevons une notification d'un tribunal nous demandant de garder une copie de votre contenu. D'autres raisons pour lesquelles nous pouvons être tenus de garder une copie de vos données sont si nous recevons des rapports d'abus ou d'autres conditions ou violations de la politique, ou si votre compte, le contenu créé par vous ou le contenu créé avec d'autres Snapchatters est signalé par d'autres personnes ou par nos systèmes pour abus ou d'autres violations de la politique. Enfin, nous pouvons également conserver certaines informations en réserve pendant une période limitée ou si la loi l'exige.

Par Jonathan_b

Donc rien ne me permet la demande d'au moins cacher les éléments à l'utilisateur ?

Par kang74

Pourquoi cacher des éléments que vous avez vous même envoyé, sans décider qu'ils s'effaceront à la lecture ?

De plus l'utilisateur a la liberté de faire les captures écrans qu'il souhaite .

Enfin , même si vos messages s'étaient effacés de la conversation de l'utilisateur, il n'empêche que si signalés, si plainte ou autres, ils seront conservés afin que certaines personnes n'abusent pas de cette possibilité éphémérité pour harceler,abuser, escroquer etc autrui et qu'il y ait des traces à produire, si besoin, devant la justice .

Par Jonathan_b

Il est possible, lorsqu'on a accès à la conversation, de supprimer nos éléments.

Je n'arrive pas à concevoir que je n'aie plus accès à cette fonctionnalité car il m'a bloqué. Il me prive donc de cette action, non ?

Par kang74

Il n'est jamais possible de supprimer le message une fois lu, sauf à paramétrer le fait qu'il soit effacé .

Par Jonathan_b

Sur SnapChat si, il suffit de rester appuyer puis appuyer sur Supprimer, ce qui remplacera l'élément par un message "Message supprimé"

Par Isadore

Je n'arrive pas à concevoir que je n'aie plus accès à cette fonctionnalité car il m'a bloqué. Il me prive donc de cette action, non ?

Possiblement, mais si c'est ainsi que fonctionne ce site vous ne pouvez rien y faire.

Il n'est pas obligatoire de permettre aux gens de supprimer les messages qu'ils envoient à autrui.

Légalement la seule chose sur laquelle vous pourriez vous appuyer pour une conversation entre particuliers ce sont les conditions générales du site. Je doute qu'il s'engage à vous permettre d'effacer n'importe quel message à n'importe quel moment, mais si c'est le cas faites une réclamation.

Par défaut ces messages ont le même statut légal que des SMS, courriels ou autre courriers papier : une fois envoyé, ça ne s'efface pas.

Par Jonathan_b

Je comprend que ça soit ma responsabilité d'avoir partagé cela.

Il y a-t-il des outils permettant de savoir si ces éléments ont été divulgués ? C'est ma principale préoccupation à l'heure actuelle.

Merci